

6,3 km
Prix
P. GIRARD

Un lot vous sera remis à l'arrivée.

Classement « scratch » : 1 coupe aux 3 premiers H et F.
Coupe à la première équipe sur 5 coureurs H et F.
Coupe au premier de chaque catégorie de cadets à masters.
Challenge « entreprises » : une coupe aux 3 premières

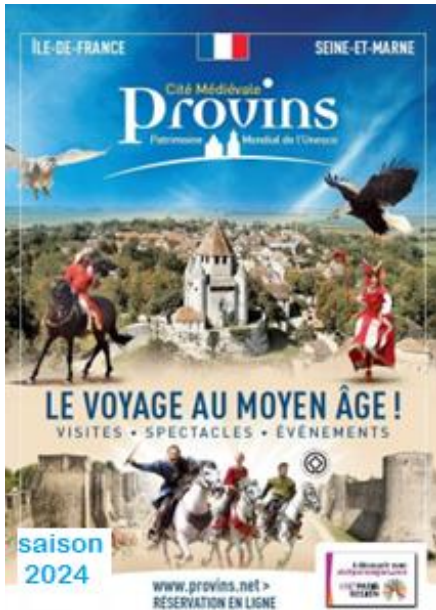
18,3 km

Un lot vous sera remis à l'arrivée.

Primes d'arrivée remises en mains propres suivant le barème.
Classement « scratch » aux 5 premiers H et F :
1^{er} : 400 €, 2^e : 250 €, 3^e : 200 €, 4^e : 150 €, 5^e : 100 €.
Masters H et F (toutes catégories confondues) : 1^{er} : 150 €.
Equipe sur 5 coureurs (H ou F) : 1^{er} : 350 €.

Coupe à la première équipe gagnante (5 coureurs) licenciés ou non licenciés.
Coupe à la première équipe féminine (3 coureurs F).
Coupe au premier de chaque catégorie de juniors à masters.
Challenge « entreprises » : coupe à la première.

Les récompenses ne sont pas cumulables dans la même course et sont remises uniquement lors de la cérémonie de récompenses.



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Animateurs :**
Harry BIGNON et Michel MISMETTI
- **Dossards à puce intégrée :**
Ils devront être retirés le vendredi 4 octobre de 14h30 à 19h, le samedi 5 octobre de 10h à 18h au magasin Decathlon et le dimanche 6 octobre sur place à partir de 7h30.
- **Chronométrage :**
Arrivée contrôlée par puce à ligne d'arrivée.
- **Vestiaires et douches :**
Au gymnase R. Vitte
- **Départ :** 6 Avenue Alain Peyrefitte
- **Arrivée :** Place du 29^e Dragons
- **Remise des récompenses :**
aux premiers de chaque catégorie.
gymnase Raymond Vitte, à partir de 12h00.

Challenge de Seine-et-Marne - Course 18,3 km inscrite au challenge catégorie A



INSCRIPTION INTERNET
www.protiming.fr



Renault Provins
partenaire officiel
groupe maurin automobiles



Une vision partagée



Groupe Prieur
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes



COURSE SOLIDAIRE
La Course des Remparts se mobilise
contre le **syndrome de DRAVET**
et le **cancer du sein**



REGLEMENT

L'association « COURSE DES REMPARTS » organise le dimanche 6 octobre 2024, à Provins, une course pédestre ouverte à toute personne qui s'engage à accomplir la distance prévue pour « être classée ». Les participants devront obligatoirement épingler le dossard à puce intégrée et respecter les indications du service de sécurité, police et jalonneurs placés sur le parcours.

- La protection sanitaire est assurée par des secouristes, les pompiers et un médecin.
- "AS COURSE DES REMPARTS" a souscrit une assurance conforme à la charte des courses sur route.
- Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs ou le service médical.
- Le coureur autorise expressément les organisateurs des 6,389 et 18,356 km de Provins ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- Le coureur autorise l'organisateur à inscrire son nom sur les listes de départs et résultats affichés le jour de l'épreuve et dans toutes les publications écrites et informatiques.
- Le coureur peut disputer le 6,389 km sous réserve d'être au minimum cadet et junior pour le 18,356 km.
- Les récompenses ne sont pas cumulables dans la même course.
- L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- **Inscription avant le 4 octobre par courrier ou sur <https://protiming.fr> à privilégier.**

DISPOSITIONS GENERALES

- **Parcours :** 6,389 km (1 tour) à 9h – 18,356 km (3tours) à 10h
- **Départ :** 6 avenue Alain Peyrefitte - Arrivée : place du 29ème Dragons
- **Inscriptions :** avant le 04 octobre 2024 : 6,389 km : 12€. et 18,356 km : 15€. (majoration de 3€. pour inscription sur place). • Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité pour le retrait de chaque dossard.
- **Pour les licenciés FFA :** présentation de **la licence Athlé Compétition**, Entreprise, Running ou du **Pass J'aime courir**, en cours de validité. Les licences FFCO, FFPM, FSGT, FSCF et UFOLEP avec mention athlétisme ou course à pied en compétition en cours de validité sont acceptées.
- **Pour les majeurs non licenciés :** **attestation « PPS »** de moins de 3 mois à réaliser sur <https://pps.athle.fr/>
- **Pour les mineurs non licenciés :** **attestation parentale** autorisant le mineur et certifiant des réponses négatives à toutes les questions du questionnaire suivant l'arrêté du 7/5/2021, ou production d'un **certificat médical** de moins de 6 mois autorisant la pratique de la course à pied en compétition.
- **Bulletin collectif pour groupe d'un minimum de 5 coureurs, (réduction de 2€/ inscrit)**
- **Retrait des dossards :** vendredi 4 octobre de 14h30 à 19h, le samedi 5 octobre de 10h à 18h au magasin Decathlon de Provins ou le dimanche 6 octobre sur place (au Gymnase Raymond Vitte) à partir de 7h30.
- Ravitaillements : Bd d'Aligre et Place du Châtel.
- Epongeage : Ville Haute.
- Remise des récompenses : au Gymnase Raymond Vitte (Place du 29ème Dragons)
- Toute personne absente lors de cette remise ne pourra réclamer son lot
- Renseignements : Tél. : 06.71.83.65.02 – 06 81 38 38 41 - coursedesremparts.provins@gmail.com
- Courrier : A.S. COURSE DES REMPARTS - BP 28 - 77482 PROVINS CEDEX
- Chèque à l'ordre de « A.S. COURSE DES REMPARTS »
- Inscription internet : <https://protiming.fr>

45° COURSE DES REMPARTS DE PROVINS DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 BULLETIN D'INSCRIPTION

N° Dossard

Possibilité d'inscription et paiement CB par internet - www.protiming.fr

6.3Km à partir de cadet (né en 2008/2009) 18,3 km à partir de junior (né en 2006/2007)

N° de licence autorisée :N° de club :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE COMPLÈTE :/...../..... SEXE M F

CLUB / ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-mail :

TÉL :NATION :

Coureur licencié FFA, FFCO, FFPM, FSGT, FSCF, UNSS, UGSEL et UFOLEP. Je joins une photocopie de ma licence valable le jour de la course.

Mineur non licencié : joindre **attestation parentale** certifiant remplir les conditions du questionnaire de l'arrêté du 7/05/2021, ou à défaut certificat médical de moins de 6 mois.

Majeur non licencié ou licencié autre fédération : **Je joins une attestation « PPS » de moins de 3 mois à réaliser sur <https://pps.athle.fr/>**

Ces documents seront conservés par l'organisateur.

DROIT D'INSCRIPTION

1^{ère} course (6.3km) : **12 €.** (majoration 3€. sur place)

2^{ème} course (18.3 km) : **15 €.** (majoration 3€. sur place)

Groupe : réduction de 2 €. à partir de 5 coureurs (bulletin collectif)

Payable par chèque libellé à l'ordre de « l'AS Course des Remparts »

Ce bulletin est à retourner **avant le 4 octobre 2024** à

AS Course des Remparts - B.P. 28 - 77482 PROVINS CEDEX

Renseignements : au 06 71 83 65 02 - 06 81 38 38 41

www.coursedesremparts.fr - Email : coursedesremparts.provins@gmail.com

signature *

* (des parents pour les mineurs)

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition et déclare l'accepter sans aucune restriction.



INSCRIPTION INTERNET
www.protiming.fr

